

AJ Collectivités Territoriales 2020 p.416

Guide pratique de la déontologie des élus locaux

Elise Untermaier-Kerléo, Maître de conférences de droit public à l'université Jean Moulin Lyon 3 (Equipe de droit public de Lyon, Institut d'études administratives) ; référente déontologue pour la fonction publique territoriale ; membre de l'Observatoire de l'éthique publique

Placée au coeur de la volonté de rénovation démocratique, la déontologie vise à garantir l'exemplarité des responsables publics, afin de regagner la confiance des citoyens dans la vie politique. Elle est une réponse apportée à la crise de légitimité que traversent l'Etat et les collectivités publiques, un remède destiné à restaurer le contrat social. La déontologie n'est pas une fin en soi. Mais, au même titre que le développement des procédures participatives, qui permettent d'associer le public à la prise des décisions publiques (1), la démarche déontologique contribue à donner « un nouveau souffle à la démocratie locale » (2). Elle consiste à sécuriser l'action publique en mettant en place des dispositifs permettant de prévenir les atteintes à la probité et les situations de conflits d'intérêts.